

République Française
COMMUNE DE MARIN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 juillet 2022 -

L'an deux-mille-vingt-deux, le mardi cinq juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 28/06/2022
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, JOURNET Catherine.

Excusés : M. NOIR Gilbert
Mme LEFEVRE Christine donne pouvoir à M. GAETANI Paolo
M. BAYON Mathieu donne pouvoir à Mme SAITER Caroline

Le conseil a choisi pour secrétaire : M Alain RAPPART

OBJET : Modification d'un poste du personnel communal

Délibération n° 2022 07 05 / 09

Exposé :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la transformation d'un emploi d'ATSEM à compter du 1er août 2022.

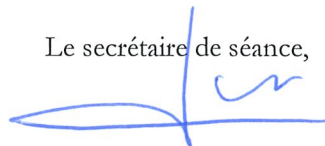
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés : 17 voix « pour »

✚ DECIDE la création et la suppression au 01/08/2022 du poste d'ATSEM à temps non complet suivant :

Postes créés au 01/08/2022	Postes supprimés	Missions
ATSEM principal 1 ^{ère} classe de 29,5 h hebdomadaires	ATSEM principal 2 ^{ème} classe de 29,5 h hebdomadaires	Ecole maternelle, assistance du personnel enseignant et entretien des locaux

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Publié le - 6 JUIL. 2022

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble